



Bâle, le 26 septembre 2025

Communiqué de presse Protection Suisse des Animaux PSA

Les tirs de loups planifiés compromettent la protection durable des animaux de rente et des structures de meute

La Protection Suisse des Animaux PSA est profondément consternée par la décision prise cette semaine par l'Office fédéral de l'environnement d'autoriser des tirs de loups dans 21 meutes. Du point de vue de la PSA, cette mesure ne constitue pas une solution durable. Elle comporte même des risques considérables pour la stabilité des meutes de loups et la protection des animaux de rente en Suisse.

Huit cantons autorisent l'abattage préventif de jeunes loups ou de meutes entières. Selon ce qu'il ressort d'une fiche d'information publiée jeudi par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), toutes les demandes de régulation ont été approuvées, sauf une dans le canton du Tessin.

Les structures de meute sont essentielles pour éviter les conflits

Les meutes de loups forment des communautés sociales extrêmement complexes menées par des chefs expérimentés. L'abattage ciblé de ces loups dominants a de lourdes conséquences : si une meute est privée de ses leaders, la structure établie s'effondre, ce qui favorise l'afflux de jeunes loups inexpérimentés ou d'animaux isolés. Ces animaux sont souvent moins craintifs et moins aguerris à la chasse au gibier. Ils se tournent ainsi plus facilement vers les animaux de rente et causent donc davantage de dommages. Différentes études et expériences faites dans d'autres pays le montrent clairement : dans les meutes qui fonctionnent et dont la structure est stable, la probabilité d'attaques contre les animaux de rente a tendance à être plus faible. C'est pourquoi ces structures sociales doivent impérativement être préservées dans l'intérêt de l'homme et de l'animal.

Tirer sur des meutes entières ne constitue pas une solution durable

Les récentes décisions de l'OFEV préconisent non seulement des tirs individuels, mais aussi l'abattage de meutes entières. La PSA rejette catégoriquement cette pratique. Certes, l'élimination d'une meute complète crée à court terme une « zone sans loups », mais l'expérience montre que les loups en quête de territoire repeuplent rapidement ces espaces. Il en résulte des pertes inutilement élevées, de nouveaux conflits et une menace sur la diversité génétique, enclenchant un cercle vicieux qui touche les deux parties. Les loups s'inscrivent dans un équilibre naturel. Une gestion intelligente de cette espèce implique de respecter les structures des meutes et de favoriser leur préservation de manière ciblée – une préoccupation centrale de la PSA.

Risque accru lié à la modification des stratégies de chasse

Il est particulièrement alarmant de constater que le tir de chefs de meutes ou l'abattage de meutes peuvent entraîner des modifications des stratégies de chasse. Les animaux qui restent sont souvent moins expérimentés, recherchent davantage la proximité des zones habitées et se laissent moins intimider par les humains. Cela accroît le risque d'attaques contre les animaux de rente et crée des difficultés supplémentaires pour les agricultrices et les agriculteurs. Une cohabitation durable entre l'homme et le loup n'est possible



que si l'on reconnaît le loup comme un être doté d'une intelligence sociale et que l'on assure sa protection en conséquence. En revanche, les politiques d'abattage répressives entraînent une escalade et sapent les efforts de nombreux agriculteurs et agricultrices pour protéger efficacement leurs troupeaux.

Demandes de la PSA

La Protection Suisse des Animaux PSA demande donc instamment à l'OFEV de reconsidérer ses autorisations et de rechercher des solutions durables et efficaces avec des expertes et experts issus des milieux scientifiques, de la protection de la nature et des animaux ainsi que du monde agricole. Les tirs ne doivent être utilisés qu'en dernier recours et non dans le cadre d'une stratégie globale et à court terme. Au lieu de cela, des approches différenciées sont nécessaires : la protection des animaux de rente doit être améliorée par des mesures de prévention ciblées, les structures des meutes doivent être préservées et l'acceptation du loup renforcée au sein de la population.

La PSA demande en outre une pratique uniforme, basée sur les connaissances scientifiques, pour l'abattage et la gestion des loups. Cela inclut l'élaboration et la mise à jour par l'OFEV d'un plan de gestion du loup à l'échelle de la Suisse.

Plus d'informations

<https://tierschutz.com/fr/protection-des-animaux/rubriques/animaux-sauvages/le-loup-en-suisse-position-de-la-psa/>

**Protection Suisse des Animaux PSA**

Depuis plus de 160 ans, la Protection Suisse des Animaux PSA s'engage pour le bien-être des animaux - avec ténacité, crédibilité et efficacité. La PSA met à profit ses solides compétences au niveau national, tant sur le plan technique que politique, pour améliorer la protection des animaux et sensibiliser les gens aux thèmes de la protection animale. Les sections de la PSA en Suisse et au Liechtenstein assurent le travail de base de protection des animaux dans tous les cantons et régions linguistiques de Suisse grâce à leurs refuges et centres d'accueil. La PSA finance ses activités par des dons, des héritages, des legs, des contributions de fondations et des prestations de service.

www.tierschutz.com/fr

Pour plus de précisions

Protection Suisse des Animaux PSA

Simon Hubacher

Service de presse

Mobile +41 76 531 52 80

media@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

<https://tierschutz.com/fr/la-psa/medias/communiques/>

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA

Dornacherstrasse 101

4053 Bâle

www.tierschutz.com/fr

psa@protection-animaux.com